

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## COMMERCE

**ÉPREUVE E1  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

**SOUS ÉPREUVE B1  
CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE  
DE  
L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

**LE DOSSIER COMPORTE :**

**2 pages : Texte.**

**2 pages : Documents.**

Écrivez vos réponses sur la copie.

		<b>SESSION 2002</b>
<b>EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>		<b>0206 - CO ST B</b>
<b>SPÉCIALITÉ : COMMERCE</b>		
<b>ÉPREUVE E1 : Sous épreuve B1</b>	<b>Durée : 1 heure</b>	<b>Coefficient 1</b>
<b>CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE</b>		<b>SUJET</b>

## SITUATION :

Vous travaillez en qualité d'assistant chef de rayon chez Hyper Plus.

## PARTIE I

### CADRE ÉCONOMIQUE

Depuis quelques mois, votre enseigne connaît un ralentissement de son activité. C'est pourquoi votre responsable vous demande d'étudier l'évolution et les mécanismes de la croissance économique.

À partir du *Document 1* et de vos connaissances :

1. Définissez ce qu'est la croissance économique.
2. Citez le principal instrument de mesure de la croissance économique.
3. Précisez quel est le moteur essentiel de la croissance. Comment l'expliquez-vous ?
4. Indiquez quatre actions économiques qui permettent de favoriser la croissance.

		SESSION 2002
EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		0206 - CO ST B
SPÉCIALITÉ : COMMERCE		
ÉPREUVE E1 : Sous épreuve B1	Durée : 1 heure	Coefficient 1
CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		SUJET 1/4

## PARTIE II

### CADRE JURIDIQUE

Le responsable du personnel vous remet le dossier concernant le licenciement de Monsieur DUBO Jean, employé de libre service. En effet, la direction d'Hyper Plus lui reproche son incompétence dans l'utilisation des outils informatiques.

À partir du *Document 2* et de *vos connaissances* :

1. Précisez le cas de licenciement évoqué dans le document.
2. Citez et définissez l'autre cas de licenciement prévu par le droit du travail.
3. Précisez les trois étapes principales de la procédure de licenciement.
4. Citez deux obligations de l'employeur consécutives à la rupture du contrat de travail pour licenciement.

		SESSION 2002
EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		0206 - CO ST B
SPÉCIALITÉ : COMMERCE		
ÉPREUVE E1 : Sous épreuve B1	Durée : 1 heure	Coefficient 1
CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		SUJET 2/4

**Conjoncture** L'économie mondiale s'essouffle. Mais même si des incertitudes demeurent, de nombreux signaux conduisent pourtant à ne pas céder au pessimisme.

## Pourquoi la croissance va continuer

**D**epuis l'automne 2000, la croissance mondiale montre des signes de ralentissement. Et les derniers mois ne sont pas faits pour rassurer. Pas une semaine qui passe sans l'annonce de bourses qui s'affolent ou d'entreprises qui n'investissent plus et qui licencient. Les salariés de Danone et de Mark & Spencer en savent quelque chose. Un malaise entretenu par certains médias, qui jouent à nous faire peur avec des « *atmosphères particulièrement lourdes* » et un ralentissement « *dont personne aujourd'hui ne peut présager de l'ampleur* ».

**S**i la croissance mondiale a ralenti depuis quelques mois, ce n'est pas la faute des ménages. Ils continuent d'acheter et ne devraient pas s'arrêter en si bon chemin. La consommation joue un rôle essentiel dans la dynamique de croissance des pays riches : en 2000, elle représentait 58,3 % du produit intérieur brut (PIB) en valeur de l'Europe des Quinze 67,8 % du PIB des Etats-Unis et 55,9 % de celui du Japon.

La consommation a, de fait, été le premier contributeur à la croissance en Europe et aux Etats-Unis l'an dernier.

Les ménages européens devraient continuer à remplir leurs chariots. Leur pouvoir d'achat va bénéficier de plusieurs soutiens importants : le maintien des créations d'emplois, une baisse de l'inflation, accompagnée d'une légère accélération des salaires, des taux d'intérêts faibles.

Alternatives économiques – Juin 2001

## **HYPER PLUS**

31000 TOULOUSE

Direction des Relations Humaines  
M. BURTON

L.R. avec A.R.

Objet : licenciement

Monsieur Jean DUBO  
3, rue de la Fontaine  
31000 TOULOUSE

Toulouse, le 26 mai 2002

Monsieur,

À la suite de notre entretien du 24 mai 2002 au cours duquel nous vous avons exposé les motifs du licenciement envisagé, nous avons le regret de vous informer que nous confirmons cette décision. Celle-ci est consécutive à votre insuffisance de compétences sur le poste que vous occupez.

Votre préavis commencera à courir le 1<sup>er</sup> juin 2002 pour se terminer le 30 juin 2002.

À la fin de votre préavis, vous recevrez en sus de votre salaire les différentes indemnités auxquelles vous pouvez prétendre.

Le D.R.H.  
M. BURTON